



Accident de travail reprise sans visite médicale

Par **frofro8495**, le **13/09/2016** à **00:24**

Bonjour,

Suite a mon accident de travail (Pouce écraser) qui a durer a peux près 1 ans et après 3 chirurgie j'ai reprit mon travail et mon poste que j'occuper mais malheureusement je suis en conflit avec ma société en effet après avoir repris le travail celui ci ne m'as pas fait passer de visite médicale de reprise cela va faire 2 semaine .A vrai dire depuis que je suis dans cette entreprise je n'ai jamais passer aucune visite médicale auprès de la médecine du travail ni la visite médicale d'embauche , ni la visite médicale que l'on doit faire tout les 2 ans et il ne ma pas fait de visite médicale de reprise après mon accident de travail.

et mintenant mon employeur me menace de me licencier

Quelle démarches puis-je entreprendre ? suis je dans mon droit ?

Cordialement !

Par **P.M.**, le **13/09/2016** à **08:20**

Bonjour,

Vous-même auriez dû organiser une visite de pré-reprise puisque l'arrêt a duré plus de 3 mois, ce qui n'empêche pas l'employeur d'être en faute puisqu'il avait 8 jours pour vous faire passer la visite de reprise, l'arrêt ayant duré au moins 30 jours et il aurait beaucoup de mal à vous licencier puisque le contrat de travail reste suspendu...

Si l'absence de visite de reprise cause un danger immédiat pour votre santé, vous pourriez utiliser avec les précautions d'usage votre [droit de retrait](#) ou autrement, au moins mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR d'avoir à respecter ses obligations...

Il est à noter que vous auriez pu prévenir l'employeur que vous ne reprendriez pas le travail avant d'avoir passé la visite de reprise...